



REGLEMENT OFFICIEL DE LA COMPETITION «RED BULL MINI DROME»

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET

La Société Red Bull France, Société par Actions Simplifiée à associé Unique, dont le siège social est situé 12 rue du Mail, 75002 PARIS, ci-après « la société organisatrice » ou « l'organisateur », organise une compétition dénommée « Red Bull Mini Drome».

Cette compétition est annoncée sur le site internet : www.redbull.fr/minidrome ainsi que par voie d'affichage de type poster/flyer. Elle n'entre pas dans la catégorie des jeux de hasard et n'est pas soumise à la réglementation concernant ceux-ci.

Le présent règlement définit les règles techniques et juridiques régissant cette compétition.

La compétition « Red Bull Mini Drome» consiste en une compétition de vélo à pignon fixe sur une piste de dimensions 14 x 7m et se déroulera le 10 décembre 2011 à Paris.

La compétition se déroulera donc en deux phases :

- La première phase, consiste en la phase qualificative de la compétition Red Bull Mini Drome :
Chaque participant doit compléter 10 tours de la piste. Les 10 tours seront chronométrés par l'organisateur. Un classement des participants du plus rapide au moins rapide sera fait la base de ce chronomètre.
- La seconde phase, consiste en la finale au cours de laquelle les 32 participants sélectionnés à la phase qualificative vont s'affronter dans une course poursuite en 1 contre 1.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est ouverte à toute personne ayant plus de 16 ans.

Les mineurs (âgés de plus de 16 ans) peuvent participer à cette compétition sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de l'un de leurs parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. Leur participation implique qu'ils ont obtenu cette autorisation au préalable, et la société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'événement.

Ne peuvent pas participer à la compétition, outre les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, celles visées ci-dessous :



- Le Directeur de Course
- Les organisateurs de cette compétition.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Inscription	<p>Les inscriptions ont lieu sur le site www.redbull.fr/minidrome à compter du 7 novembre 2011 et jusqu'au 21 novembre 2011 et se feront sur le principe premier arrivé premier servi jusqu'à 100 participants maximum.</p> <p>Red Bull adressera, par courrier électronique aux participants, une confirmation écrite de leur participation ainsi que l'heure de passage prévue pour les qualifications.</p> <p>Red Bull sera seule décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.</p>
Inscription tardive	Aucune inscription tardive ne sera acceptée.
Invitation	Jusqu'à cinquante (50) participants seront spécialement invités par Red Bull France et accéderont directement aux qualifications.
Enregistrement	<p>Chaque participant doit se présenter 45minutes minimum avant son heure prévue de passage afin de valider son inscription. A défaut de se présenter 45minutes avant l'heure de passage, l'organisateur se réserve le droit d'annuler son inscription.</p> <p>Les Enregistrements se font au comptoir accréditation à l'entrée de la zone de compétition. Les fiches d'inscription, de décharge de responsabilité et de droits d'images doivent être signées par le participant majeur ou les tuteurs légaux et/ou avec une lettre d'accord des parents pour les participants mineurs. La diffusion de l'ordre exact de passage aura lieu après la fin des enregistrements. Le participant (ci-après dénommé rider) doit obligatoirement faire passer son vélo au contrôle technique pour valider son inscription.</p>
Liste de départ	Chaque rider est inscrit sur la liste de départ après validation de son inscription, les riders seront affichés dans l'ordre de leur arrivée sur place.
Format de compétition	<p>Phase de qualification</p> <ul style="list-style-type: none">- Chaque rider est appelé à son tour au centre de la piste par l'organisateur.- Il aura 3 tours de la piste pour s'échauffer.- Sous la commande de l'organisateur, le rider se met sur la ligne de départ.



- Sur le « go » de l'organisateur, le chronomètre démarre et le rider peut commencer sa course.
- Le rider doit effectuer 10 tours complets de la piste afin de valider son passage.
- Son passage sera chronométré et son temps sera affiché sur le scoreboard central.
- Un classement général sera fait, basé sur les chronos de tous les participants, du plus rapide au plus lent.

Phase finale

- Les 32 plus rapides seront conviés à participer à la phase finale.
- Une course poursuite 1 contre 1 sur la base d'élimination directe.
- Les 8 plus rapides seront placés en tête de séries.
- Les 24 autres riders seront répartis de manière aléatoire sur la grille de départ.
- Chaque « rencontre » se déroulera de la manière suivante :
 - Pas de tour d'échauffement
 - Chaque rider s'aligne sur une moitié de la piste. Il peut être tenu par quelqu'un s'il le souhaite.
 - Sur le « go » de l'organisateur, le chronomètre démarre et la course commence.
 - Les riders ont 10 tours de la piste pour rattraper l'autre.
 - La course est arrêtée quand un des riders arrive à moins de 2 longueurs de vélo de l'autre ou quand 10 tours sont complétés par un des 2 riders.
 - Le gagnant est celui qui rattrape l'autre.

Règles du jeu

- La course est réservée uniquement aux vélos à pignon fixe ;
- Pas d'attaches rapides
- Le vélo n'est pas fourni par Red Bull France, chaque participant doit être muni de son propre vélo et autre matériel,
- Le port de casque est obligatoire
- Taille des roues autorisées : entre 55cm et 70cm
- L'organisateur exige que le vélo du participant doit passer un contrôle technique sur place afin de valider son inscription.
- Tout participant doit se conformer aux règles de la piste, le directeur de la course faisant foi.

Directeur de Compétition

Le Directeur de Compétition opèrent un contrôle du chronomètre et vérifient le respect des règles de la compétition.

Passages

Chaque passage sera rythmé par un DJ qui animera l'ensemble de la compétition.



ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

Toute prétention à des prestations de la part de l'organisateur est exclue. Il appartient au participant d'avoir une assurance accident valable. Chaque participant doit signer la déclaration de non-responsabilité de l'organisateur avant le départ.

ARTICLES 5 : HORAIRE (PROVISOIRE)

L'horaire est provisoire et peut encore être modifié en fonction du nombre d'inscrits le jour de la manifestation. La responsabilité échoit à chaque rider de se présenter à temps aux inscriptions, au briefing des participants, et au début de la compétition.

11h	Group 1
11h30	Group 2
12h	Group 3
12h30	Group 4
13h	Group 5
13h30	Group 6
14h	Group 7
14h30	Group 8
15h	Group 9
15h30	Group 10
16h	Group 11
15h30	Group 12
16h	Group 13
16h30	Group 14
17h	Group 15

ARTICLE 6 : DROIT DE PARTICIPATION

Droit L'inscription est gratuite, rien n'est à payer pour avoir le droit de participer à la compétition. En revanche, aucun des frais engagés ne sera remboursé, notamment ceux engagés pour les équipements des participants, pour les frais de transport pour se rendre jusqu'à la compétition pour les frais de transports, pour le frais postaux ou pour la connexion internet.



ARTICLE 7 : PRIX OFFERTS EN RECOMPENSE

Premier	Un trophée
Deuxième	Un trophée
Première fille	Un trophée

ARTICLE 8 : REGLEMENTATION

La piste	14 x 7 m
Tenue	L'organisateur recommande le port de vêtements adaptés à la pratique du cyclisme sur piste.
Elimination	Un rider se fait éliminer de sa course s'il lève sa roue de la piste au moment de passer le chronomètre lors de son passage plus de 2 fois.
Ordre de passage	Si, malgré plusieurs appels, un rider ne se présente pas pour sa course, la compétition continue sans lui le prochain rider sera appelé. Il appartient au rider de se présenter à temps au départ de sa course. La liste de départ pour le tour préliminaire sera affichée à l'issue des inscriptions, et l'ordre de passage des phases finales sera inscrit sur le tableau de résultats après chaque tour. Tout manquement aux ordres de passage pourra donner lieu à une disqualification immédiate.
Timing	Le chronomètre officiel de l'événement est fourni par la société allemande Velo Track.

ARTICLE 9 : PUBLICATION

Les participants à la compétition autorisent la société organisatrice à publier leurs coordonnées ainsi que leur image sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant par e-mail, fax ou courrier.

ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devait être modifiée, écourtée ou annulée.



Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

La Compétition est exclusivement régie par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, sans recours possible, par la société organisatrice ou par le jury de la compétition, en fonction de la nature de la question, dans le respect de la loi française.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement pourra être consulté sur le site www.redbull.fr/minidrome ainsi que sur place le jour de la compétition.